



L'équipe des **Suisses de retour de l'étranger** renseigne, conseille et apporte un appui aux Suisses de retour de l'étranger.

Les bénéficiaires sont soit des descendants d'émigrés - ils n'ont alors jamais vécu en Suisse -, soit des natifs qui ont résidé au minimum trois ans à l'étranger .

La prise en charge des Suisses de retour de l'étranger s'effectue en collaboration étroite avec le Secrétariat des Suisses à l'étranger à Berne, lequel entretient des contacts réguliers avec les différentes ambassades en vue d'obtenir les informations relatives aux personnes qui reviennent dans notre pays.

La prise en charge financière de ces personnes est assurée par la Confédération durant trois mois au plus à compter de la date de retour.

L'aide aux Suisses de retour de l'étranger est ainsi limitée dans le temps. Les personnes qui ont des difficultés d'intégration peuvent être orientées vers l'aide sociale.

Modalités pratiques

S'adresser au
Centre d'action sociale de Champel,
avenue Dumas 25C
1206 Genève.

Tél. 022 420 61 00

Fax: 022 420 61 01